UNION NATIONALE DES CLUBS UNIVERSITAIRES

Note de cadrage

Coupes des Clubs Universitaires

2024

www.uncu.fr secretariat@uncu.fr

UNION NATIONALE DES CLUBS UNIVERSITAIRES

Coupes des clubs Universitaires
2024

Présentation de la coupe des clubs universitaires

Depuis 2022, les coupes des clubs universitaires ont été relancées afin de permettre les rencontres sportives entre nos clubs universitaires. Dans ce cadre, le conseil d'administration de l'UNCU du 12 décembre 2022, a voté l'aide au financement de ces rencontres avec une enveloppe dédiée.

L'événement se voulant représentatif des valeurs défendues par les clubs Universitaires, il prône la promotion du sport auprès de tous les publics, de manière inclusive et dans un esprit mêlant compétition et festivités.

Critères d'évaluation des candidatures

Les candidatures seront à transmettre à l'UNCU à l'aide du dossier de candidature prévu à cet effet. Ce dernier est composé des informations demandées suivantes :

La description du projet :

- Le montant total de subvention sera alloué en fonction du nombre de clubs concernés, du nombre de licenciés UNCU participants*.
- Le projet doit être à destination des clubs U, le comité d'organisation est libre d'en proposer les modalités.
- Un podium de la coupe des clubs U pourra être établi.
- Aucune classe d'âge n'est imposée, ni de niveau.

Le budget prévisionnel du projet :

- Une partie des montants ciblera les organisateurs, une autre partie soutiendra le déplacement des clubs U,
- Le soutien de l'UNCU ne pourra pas dépasser 15 000 euros.

Priorités 2024

En plus des critères d'évaluation, la commission sportive en charge de l'instruction des candidatures accordera une attention particulière aux projets innovants permettant :

- La rencontre des jeunes issus des clubs Universitaires de France,
- La promotion du sport comme vecteur de santé,
- La promotion de la pratique sportive chez les femmes,
- L'accessibilité de l'événement au public parasport,
- La rencontre entre clubs Universitaires (répartition géographique),
- La collaboration entre clubs Universitaires et comités régionaux,
- La promotion de l'image des clubs Universitaires et de l'UNCU.

Le compte-rendu de la manifestation :

A l'issue de la manifestation, un compte-rendu est à transmettre au secrétariat afin de percevoir l'intégralité de la subvention. Il se compose :

- D'un bilan écrit permettant de décrire la réalisation de l'événement,
- D'un compte-rendu financier sous forme de budget réalisé.

Le compte-rendu à remplir vous sera transmis au moment des notifications d'accord.

*Les non licenciés pourront prendre une licence UNCU lors des évènements, de même un club U non affilié à l'UNCU pourra demander son affiliation (cf. statut UNCU).

Procédure de dépôt des candidatures

Le dossier de candidature vous sera transmis en même temps que cette note de cadrage et sera disponible sur le site internet www.uncu.fr/coupe-des-clubs-universitaires.
Les candidatures seront à transmettre uniquement par mail à secretariat@uncu.fr.
La commission sportive, chargée de l'instruction des candidatures, se réunira suivant le calendrier prévu pour réaliser l'instruction des demandes. Elle proposera ses arbitrages au conseil d'administration de l'UNCU qui votera au terme du processus l'attribution des subventions.

Calendrier de la campagne 2024

- 07/11/2023 : Envoi de la présente note de cadrage et ouverture de la campagne de candidatures,
- **15/12/2023 : Date limite des dépôts de candidatures (événements année 2024)**
- 19/12/2024 : Réunion de la commission sportive en charge de l'instruction des candidatures,
- Janvier 2024 : Retour de la commission vers les clubs avec validation ou non validation de la candidature
- 2024 : Mise en paiement des subventions selon calendrier.

Versement des subventions

L'envoi des notifications d'accord et de refus, la mise en paiement, la vérification des états de paiement et des pièces afférentes (RIB, …) seront effectués par l'UNCU. Le versement de la subvention se fera en trois paiements :

- 35% du montant total de la subvention lors de l'émission de l'ouverture des inscriptions à la manifestation,
- 15% du montant total de la subvention au lendemain de la réalisation de la manifestation,
- 50% du montant total de la subvention suite au retour du compte-rendu de la manifestation et des éléments de communication.

Nota ; la partie aide aux clubs invités pourra directement être versée aux clubs concernés.

REGLES D'ÉLIGIBILITE

Généralités

Pour être éligibles aux services de l'UNCU, les clubs Universitaires, comités régionaux, comités départementaux, et sections autonomes, doivent remplir les conditions générales suivantes :

- **Respecter les statuts et règlements de l'UNCU ;**
- **Être à jour du paiement de leur cotisation et de leurs licences à l'UNCU (hors comités et section) ;**
- **Avoir transmis les fichiers licences pour les saisons sportives.**
- **Pour les sections autonomes, leur club Universitaire omnisports de rattachement devra être informé de la demande de sa section autonome.**

Spécificités

En plus des critères généraux concernant l'ensemble des services de l'UNCU, les structures devront s'efforcer de remplir les conditions spécifiques suivantes :

- **Une rencontre organisée par la fédération délégataire, ou une autre fédération ne pourra pas être soutenue. Il n'y a pas de co-financement d'événement.**
- **L'application COMITI est fortement recommandée lors de l'inscription des participants (permettant l'identification des nouveaux bénéficiaires).**

CONTACT

secretariat@uncu.fr

09 73 89 62 16

www.uncu.fr/les-evenements